



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement du calorifugeage par les CEE

Question écrite n° 3665

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement sur le financement public des rénovations thermiques et notamment des calorifuges des réseaux de chauffage en collectif. Le calorifugeage est un moyen efficace de réduire les déperditions thermiques des bâtiments tertiaires et des copropriétés dont les réseaux de chauffage sont mal isolés. Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) permettent, à juste titre, le financement de ces travaux. Alors que l'état actuel des finances publiques oblige à réduire les dépenses publiques inefficaces, le coût réel des travaux effectués est, dans certains cas, en-deçà de la rémunération perçue par l'entreprise réalisant les travaux via le dispositif des CEE. Il lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place des mesures permettant un meilleur encadrement du versement des CEE et des autres subventions destinées à la rénovation énergétique des calorifuges afin d'assurer toute la transparence et l'efficacité du financement public.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3665

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2025](#), page 478